

## Déclaration liminaire du Snec-CFTC à la CCM du 30 MAI 2024

Monsieur le Président de la commission consultative mixte, Mesdames et Messieurs les membres de la CCM,

En cette CCM de fin mai 2024, les représentants du Snec-CFTC souhaitent débuter la commission par un point positif : les retards accumulés et signalés à la dernière CCM, ont été en grande partie régularisés. Le calendrier annonçant les échéances de versement des primes a permis plus de visibilité pour les agents qui se sentent plus rassurés. Nous avons un retour plus régulier des services du SRH lorsque nous les sollicitons et nous tenions à le signaler.

Nous espérons que les situations non régularisée à ce jour en classe exceptionnelle se feront sur la paye de juin, y compris le versement des briques prises en janvier. Concernant la classe exceptionnelle, nous souhaitons également que les nouvelles promotions soient examinées, comme prévu à la dernière CCM, avant les vacances estivales.

Dans les établissements agricoles privés, une inquiétude est immense cependant. elle concerne le reclassement des lauréats des concours internes. Le 24 avril 2024, un projet de décret nous a été présenté lors d'un groupe de travail issus du CCM par M. Maire. Les modalités de reclassement envisagées sont inacceptables et annoncent la mise à mort du concours.

Les trois organisations syndicales représentatives au CCM, la Fep-CFDT, le Snec-CFTC et la CGT-EP à la suite du GT CCM du 24 Avril 2024 ont constitué une intersyndicale afin de demander une audience au ministre de l'Agriculture. Notre courrier n'a pas dépassé le stade de l'accusé de réception poli depuis 1 mois, nous donnant un sentiment de manque de considération.

Hier 29 mai 2024, les trois organisations étaient convoquées pour travailler sur une programmation pluriannuelle des concours. Cela nous paraît parfaitement contradictoire si c'est pour instaurer en parallèle, des mesures qui vont dissuader les candidatures.

Hier, nous avons été sidérés de constater que la DGER n'avait pas connaissance du projet de texte concernant le reclassement des lauréats des concours internes.

Le reclassement post-concours doit impérativement continuer à motiver les agents contractuels à passer les concours et leur apporter une plus-value à la hauteur de leur investissement.

C'est donc sur des mesures structurelles profondes que nous voulons travailler avec le SRH et la DGER sur la question des concours internes.

Il en va de l'attractivité du métier, de la qualité de l'enseignement et de la reconnaissance des candidats qui préparent durement le concours et assurent ensuite une année de formation très chargée.

Nous vous remercions de votre attention.

Estelle CLAVERIE et Ludovic Valérino Délégués nationaux Snec-CFTC